



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de ventes (ci-après « CGV ») s'appliquent de plein droit à toute vente de prestations fournies sur le mur du Parc des sports de Briançon aussi appelé « le NID », conclue entre le client (ci-après « l'Adhérent ») et l'Association Les Internationaux d'Escalade de Serre Chevalier (ci-après « l'Exploitant »), exploitante du NID et responsable des prestations proposées.

Toute vente implique l'adhésion préalable de l'Adhérent aux présentes CGV. L'Adhérent reconnaît ainsi en avoir pris connaissance avant de passer commande et les accepter sans réserve dans leur intégralité.

Dans le cadre d'une souscription en ligne, l'Adhérent reconnaît que la validation de sa commande et le paiement de celle-ci attestent de l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente et du Règlement Intérieur valent consentement exprès et sans réserve à l'ensemble des dispositions contractuelles applicables.

Les CGV applicables sont celles en vigueur le jour de la vente. Elles annulent et remplacent dans toutes leurs dispositions celles qui auraient pu être précédemment acceptées par l'Adhérent. L'exploitant se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes CGV et de les publier sur son site internet.

L'Adhérent reconnaît également avoir pris connaissance du Règlement Intérieur (ci-après « RI ») qui complète les CGV et qui précise les modalités d'accès aux installations ainsi que les règles élémentaires de leurs utilisations. Sont comprises dans le RI toutes consignes affichées dans l'enceinte du mur du « NID ». L'Adhérent s'engage à les respecter sans réserve. Le RI peut faire l'objet à tout moment de modifications, qui seront portées à la connaissance de l'Adhérent par voie d'affichage dans l'enceinte du mur du NID ou sur son site internet.

I. PRESTATIONS ET MODALITES DE PAIEMENT

L'Adhérent souscrit à l'une des prestations ci-dessous décrites. Toute souscription réalisée par ou pour un Adhérent est nominative et incessible.

Les tarifs applicables s'entendent toutes taxes comprises et sont ceux en vigueur au jour de la vente. Ils sont affichés sur le panneau d'affichage ou sur le site internet du NID. L'exploitant se réserve le droit de modifier à tout moment ses tarifs.

Lorsque la prestation concerne un mineur de moins de 16 ans, celui-ci doit obligatoirement être accompagné d'un parent ou d'un représentant légal.

Tout mineur de plus de 16 ans souhaitant grimper seul, doit obligatoirement disposer d'une autorisation parentale remplie et signée par son parent ou tuteur légal. L'Adhérent s'engage à faire respecter l'ensemble des dispositions des présentes CGV et du RI au mineur dont il est le représentant légal.

1.1 L'escalade

Les Prestations « Escalade » décrites ci-dessous, donnent accès à l'espace de l'enceinte clôturée du NID, à savoir les murs de difficulté et le mur de vitesse.

L'abonnement annuel doit être réglé dans son intégralité le jour de la commande. A compter de son règlement, la souscription devient ferme, définitive et résiliable suivant les conditions fixées



dans la Partie « Résiliation ». L'abonnement annuel prend fin dans les douze mois suivants le jour de sa souscription.

Le forfait annuel ne comprend pas de licence, l'Adhérent doit justifier d'une attestation d'assurance civile le couvrant dans sa pratique de l'escalade.

L'Adhérent peut régler sa séance à l'unité, qui lui donne accès à l'enceinte du NID dans le cadre des horaires journaliers d'ouverture. Le règlement est effectué dans son intégralité, le jour de la commande. A compter de son règlement, la souscription devient ferme, définitive et non résiliable.

Le NID se réserve le droit de restreindre une partie de la structure ou d'interdire l'accès complet à la structure pour les Adhérents dans le cas de cours collectifs, travaux, événements, ouverture de voies, privatisation de certains créneaux... Ces restrictions n'engagent aucunement l'exploitant à une quelconque contrepartie auprès de ses Adhérents.

1.2 Les cours et stages

Des cours d'escalade encadrés sont proposés aux adultes et aux enfants en période scolaire et de vacances, selon la durée, les horaires, les tarifs et les modalités affichés à l'accueil ou sur le site internet du NID.

Des stages d'escalade sont proposés de la même manière pour les enfants et les adultes, en période de vacances scolaires.

Les cours et stages à destination des enfants sont proposés par catégorie d'âge. Sauf accord préalable de l'exploitant, l'Adhérent doit avoir l'âge requis pour les cours auxquels il est inscrit, au jour du premier cours, sous peine de résiliation de plein droit de l'inscription par l'exploitant. L'Adhérent ne peut pas modifier le créneau de cours ou de stage auquel il s'est inscrit, sauf accord préalable de l'exploitant.

Les cours et les stages sont réglés en intégralité au jour de l'inscription. A compter du règlement, l'inscription de l'Adhérent devient ferme, définitive et résiliable suivant les conditions fixées dans la Partie « Résiliation ».

Pour toute demande de cours collectifs encadrés sur le mur par ou pour une structure extérieure, il est impératif de prendre contact avec l'exploitant afin d'établir un devis ou une convention autorisant l'accès suivant des règles définies.

1.3 Vente en ligne et droit de rétractation

Les titres d'accès achetés en ligne donnent lieu à l'exécution immédiate de la prestation dès validation du paiement et génération du code d'accès permettant l'entrée dans l'enceinte du NID.

En validant sa commande, l'Adhérent demande expressément l'exécution immédiate de la prestation avant l'expiration du délai légal de rétractation et reconnaît renoncer à l'exercice de son droit de rétractation, conformément aux dispositions de l'article L.221-28 du Code de la consommation.

Les titres d'accès achetés en ligne ne sont donc ni annulables ni remboursables, sauf en cas de fermeture du NID empêchant l'exécution de la prestation ou dans les cas prévus par les présentes CGV.

1.4 Paiement en ligne



Les titres d'accès au NID peuvent être achetés en ligne via la plateforme de réservation mise à disposition par l'exploitant.

Les paiements sont réalisés par l'intermédiaire de la solution de paiement sécurisée Stripe. Les moyens de paiement acceptés sont ceux proposés par cette plateforme au moment de la commande.

L'Adhérent est responsable de l'exactitude des informations renseignées lors de sa commande, notamment son adresse électronique, utilisée pour l'envoi des informations relatives à son accès.

La vente est réputée conclue à compter de la validation du paiement par l'établissement bancaire de l'Adhérent et de la génération du code d'accès permettant l'entrée dans l'enceinte du NID. Le code d'accès et les informations relatives à la commande sont transmis à l'Adhérent à l'adresse électronique renseignée lors de la commande.

En cas de refus du paiement par l'établissement bancaire ou d'échec de la transaction, la commande est automatiquement annulée et aucun droit d'accès au NID n'est accordé. L'exploitant ne saurait être tenu responsable des conséquences résultant d'un dysfonctionnement du réseau internet, du système de paiement ou des équipements utilisés par l'Adhérent lors de la commande.

1.5 Titres d'accès dématérialisés

Les titres d'accès achetés en ligne sont strictement personnels, nominatifs et incessibles. Ils prennent la forme d'un code d'accès individuel permettant l'ouverture du portillon d'entrée du NID.

L'Adhérent est seul responsable de la conservation et de l'utilisation de son code d'accès. Celui-ci ne peut être prêté, cédé, communiqué ou revendu à un tiers, même à titre gratuit.

Les titres d'accès achetés en ligne ne sont ni échangeables ni remboursables, sauf en cas de fermeture du NID empêchant l'exécution de la prestation ou dans les cas expressément prévus par les présentes CGV.

Toute utilisation frauduleuse d'un code d'accès, toute tentative de contournement du système de contrôle d'accès ou toute facilitation de l'entrée d'une personne ne disposant pas d'un titre d'accès valide pourra entraîner la désactivation immédiate du code d'accès concerné, la suppression des droits d'accès au NID sans remboursement et, le cas échéant, toute action que l'exploitant jugera nécessaire pour faire valoir ses droits.

L'exploitant se réserve le droit de procéder à tout contrôle permettant de vérifier la conformité de l'utilisation des titres d'accès et l'identité de leur titulaire.

II. CONDITIONS D'ACCÈS

2.1 Horaires



Les horaires d'ouverture du NID sont affichés sur le panneau d'affichage ou sur le site internet. Les éventuelles modifications seront portées à la connaissance des Adhérents (ex : horaires d'été, jours fériés, etc.) mais elles n'ouvrent droit à aucune indemnité.

2.2 Accès

L'Adhérent doit préalablement effectuer son inscription et régler son titre d'accès en ligne via la plateforme de réservation du NID. Lors de cette procédure, l'Adhérent atteste avoir pris connaissance et accepté les présentes Conditions Générales de Vente ainsi que le Règlement Intérieur, justifie disposer d'une assurance responsabilité civile couvrant la pratique de l'escalade et, le cas échéant, fournit les autorisations requises pour les mineurs de plus de 16 ans souhaitant pratiquer en autonomie.

Une fois le paiement validé, un code d'accès personnel est généré et transmis à l'Adhérent par mail. Ce code permet l'ouverture du portillon d'accès au NID et doit être utilisé lors de chaque entrée et sortie de l'enceinte. L'Adhérent est tenu de conserver ce code confidentiel et de ne le communiquer en aucun cas à un tiers.

Pour les titres d'accès à la journée, le code est valable pour une journée conformément aux conditions du titre souscrit. Pour les abonnements annuels, le code reste actif pendant toute la durée de validité de l'abonnement.

L'Adhérent s'engage à utiliser personnellement le code qui lui a été attribué et à ne permettre l'accès à aucune personne ne disposant pas d'un titre d'accès valide. Toute utilisation frauduleuse, prêt, partage ou transmission du code à un tiers pourra entraîner la suspension ou la suppression immédiate des droits d'accès, sans remboursement et sans préjudice d'éventuelles poursuites.

Le NID se réserve le droit d'effectuer tout contrôle nécessaire afin de vérifier que les personnes présentes dans l'enceinte disposent d'un titre d'accès valide et respectent les présentes CGV ainsi que le Règlement Intérieur.

2.3 Matériel loué ou prêté

Tout matériel loué ou prêté doit être restitué en parfait état en fin de séance ou à l'issue de la période de prêt ou de location. Tout matériel endommagé ou non restitué sera facturé à l'Adhérent.

2.4 Respect des règles et consignes

En plus des présentes CGV et du RI, l'Adhérent s'engage à respecter strictement l'ensemble des règles et consignes, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, qui pourraient lui être données à l'oral ou par voie d'affichage par le personnel du NID.

L'Adhérent reconnaît à la direction du NID le droit d'exclure de l'établissement toute personne dont l'attitude, le comportement ou la tenue seraient de nature à porter atteinte à la sécurité des autres membres ou qui constitueraient une violation des lois pénales (vol, violence, atteinte aux biens ou aux personnes, ...) ou une violation du RI ou des consignes données par le personnel du Nid.

III. RÉSILIATION – SUSPENSION

3.1. Résiliation à l'initiative de l'exploitant

Le contrat est résilié de plein droit par l'exploitant, aux motifs suivants :

- en cas de violation des lois pénales et celles protégeant les droits des tiers, sans préavis ni mise en demeure préalable ;
- en cas de fraude dans la constitution du dossier d'abonnement, fausse déclaration, falsification de pièces ;
- en cas de fraude dans l'utilisation de la carte d'abonnement ;
- en cas de non-respect des présentes CGV ou du RI, quinze jours après mise en demeure adressée, indiquant l'intention de faire jouer cette clause, et restée infructueuse. Durant cette période, l'Adhérent disposera d'un droit de réponse sur les faits qui lui sont reprochés. A l'issue de ce délai, le contrat sera soit résilié soit prorogé de 15 jours.
- en cas de défaut de paiement : un incident de paiement donne lieu à la suspension de l'accès à la structure jusqu'à régularisation ; deux défauts de paiements ou plus, consécutifs ou non, pourront donner lieu à la résiliation du contrat, après suspension de l'accès, dans les quinze jours suivants la mise en demeure indiquant l'intention de faire jouer cette clause, et restée infructueuse.

Toute somme versée par l'Adhérent restera acquise à la société. Ces résiliations ne font en outre pas obstacle à la faculté de l'exploitant d'engager toutes poursuites qu'il estimerait utiles, et notamment de poursuivre le recouvrement des sommes restant dues par l'Adhérent jusqu'à l'échéance de son contrat.

3.2. Résiliation à l'initiative de l'Adhérent

L'accès à la journée n'est pas remboursable.

Les autres prestations sont souscrites pour une durée ferme et définitive lors de leur souscription et ne peuvent pas être résiliées avant leur terme, sauf, et sous réserve de la présentation de justificatifs valides (certificats médicaux, attestations employeurs...), pour des raisons médicales, en cas de grossesse ou d'incapacité d'exercer toute activité sportive pendant plus 6 mois, ou pour des raisons professionnelles liées à une situation de déménagement pour mutation, et dès lors que ces motifs professionnels étaient inconnus lors de la souscription de la prestation. La résiliation prendra effet à la réception des justificatifs à l'adresse mail suivante info@assoiesc.fr.

L'Adhérent sera remboursé par virement bancaire du montant correspondant au prorata de la période restant à courir jusqu'au terme de la prestation souscrite.

Dans tous les cas, la résiliation entraîne la désactivation du code d'accès et l'interdiction d'accès à la structure.

3.3 Suspension

Sur présentation d'un certificat médical valide attestant d'une incapacité ponctuelle, égale ou supérieure à un mois et inférieure à six mois, de l'Adhérent à user de son contrat (uniquement sur les abonnements à l'année), celui-ci pourra être suspendu ou prolongé de la durée indiquée



sur le certificat médical sous réserve d'en informer le NID dans les meilleurs délais, par l'envoi du justificatif à l'adresse mail suivante info@assoiesc.fr.

Le contrat (abonnements, cours et stages uniquement) pourra également être suspendu ou prolongé en cas de fermeture du NID pour travaux ou en cas de force majeure, dans les conditions ci-dessus décrites. En cas de fermeture temporaire inférieure à une durée de quinze jours, l'abonnement ne sera ni suspendu ni prorogé.

IV. ASSURANCE

L'exploitant est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de ses préposés conformément à l'article 37 de la loi du 16 juillet 1984 et suivant le code du sport. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accidents résultant de la non-observation des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des installations telles que précisées dans le règlement intérieur.

L'Adhérent doit justifier d'une assurance ou souscrire une police d'assurance Responsabilité civile personnelle, le couvrant de tous dommages qu'il pourrait causer à des tiers. Conformément à l'article 38 de la loi 16 juillet 1984, le NID informe l'Adhérent de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties susceptibles de réparer les atteintes à l'intégrité physique dont il pourrait être victime en cas de dommages corporels, et ce auprès de l'assureur de son choix.

En cas d'accident engageant la responsabilité de l'établissement, l'Adhérent est tenu d'en faire la déclaration dans un délai de 48 heures.

V. APTITUDE PHYSIQUE

La pratique d'un sport s'accompagne de risques. L'Adhérent doit pouvoir évaluer ce dont il est capable. Il est responsable de la manière dont il fait du sport et des choix qu'il fait à cet égard. Il prend ainsi toutes les précautions requises afin d'assurer sa propre sécurité ou celle du mineur dont il est le représentant légal et veillera au respect par lui, ou par le mineur, de toutes les règles de sécurité qui lui sont communiquées.

L'Adhérent atteste toutefois que sa constitution physique et son état de santé, ou ceux du mineur dont il est le représentant légal, lui/leur permettent de pratiquer le sport en général, et plus particulièrement l'escalade en voie.

VI. DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel communiquées par l'Adhérent lors de son inscription ou de l'achat d'un titre d'accès en ligne (notamment nom, prénom, adresse électronique, informations de facturation et données relatives aux réservations et aux accès) sont collectées et traitées par l'exploitant afin de permettre la gestion des réservations, des paiements, du contrôle d'accès au NID, de la sécurité des pratiquants et plus généralement de l'exécution des prestations proposées.

Les données sont traitées conformément à la Politique de confidentialité établie par l'exploitant, disponible sur le site internet du NID. Cette politique précise notamment les catégories de



données collectées, les finalités des traitements, les durées de conservation, les destinataires des données ainsi que les droits dont disposent les utilisateurs en application de la réglementation en vigueur.

Les données personnelles sont traitées dans le respect des dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD) ainsi que de la réglementation française applicable en matière de protection des données personnelles.

L'Adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition et de portabilité de ses données personnelles.

Pour exercer ses droits, l'Adhérent peut adresser sa demande par courrier électronique à l'adresse suivante : info@assoiesc.fr ou par courrier postal à l'adresse du siège de l'exploitant, en précisant ses nom, prénom et l'objet de sa demande.

En tant que de besoin, il est précisé que l'exercice de certains droits par l'Adhérent peut conduire à l'impossibilité pour l'exploitant d'exécuter tout ou partie des prestations souscrites lorsque les données concernées sont nécessaires à leur exécution.

VII. REGLEMENT DES LITIGES

L'Adhérent pourra adresser toute réclamation visant l'exécution ou l'interprétation des présentes conditions générales, ou de tout autre document contractuel connexe, par voie électronique à l'adresse suivante : info@assoiesc.fr.

En cas d'échec, celui-ci peut, en application de l'article L.611-1 et suivants du Code de la consommation, recourir gratuitement au service de médiation CM2C (Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice), soit en remplissant le formulaire directement sur le site internet de CM2C (www.cm2c.net), soit en contactant CM2C par mail cm2c@cm2c.net ou par voie postale, CM2C 14 rue Saint Jean 75017 PARIS.

Conformément à l'article L612-2 du Code de la consommation, le recours à la médiation n'est possible qu'à la condition que :

L'Adhérent ait d'abord saisi le service Adhérent du NID, par une réclamation écrite de moins d'un an,

La demande de l'Adhérent n'est pas manifestement infondée ou abusive,

Le litige n'a pas été précédemment examiné ou n'est pas en cours d'examen par un autre médiateur ou par un tribunal,

Le litige entre dans le champ de compétence du médiateur.

VIII. DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre de ses activités, le NID peut être amené à réaliser ou faire réaliser des photographies et vidéos destinées à illustrer ses activités et à assurer sa communication sur tout support (site internet, réseaux sociaux, affiches, brochures, publications institutionnelles ou promotionnelles).



Lorsque les images ont pour objet principal de mettre en avant une ou plusieurs personnes identifiables, l'exploitant s'engage à recueillir leur autorisation préalable ou celle de leur représentant légal pour les mineurs.

L'Adhérent qui estime qu'une photographie ou une vidéo portant sur sa personne lui cause un préjudice légitime peut adresser une demande à l'exploitant à l'adresse suivante : info@assoiesc.fr. L'exploitant examinera cette demande dans les meilleurs délais et prendra les mesures qu'il jugera appropriées au regard des circonstances.